



**PROCES-VERBAL
BUREAU
DU JEUDI 2 DECEMBRE à 19h00**

L'an deux mille dix le 2 décembre
Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en ses locaux à Lodève sous la Présidence de Marie Christine BOUSQUET

Présents : Jean TRINQUIER ; Hadj MADANI ; Daniel GUIBAL ; Frédéric ROIG ; Lionel MICOLA ; Joseph FABRE ; Jean-Paul PAILHOUX ; Anne-Marie FABRE ; Yves JOURDAN ; Jean Luc REQUI ; José POZO ; Yves BAILLEUX MOREAU ; Pierre LEDUC ; Valérie ROUVEIROL, Colette MEINARD ; Jean-Marc GONTARD ; Jean Noël MALAN ;

Absents excusé(e)s : Joëlle GOUDAL ;
Absent(e)s :

Nombre de membres en exercice : 19 - Nombre de membres présents : 13

Madame la Présidente souhaite la bienvenue et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance et propose, après avoir fait le point sur différents dossiers, de passer à l'ordre du jour.

I – MUSEE - ETAT DE L'AVANCEE DES ETUDES SUR L'EXTENSION

Monsieur le Vice-Président délégué au musée présente le projet d'extension rénovation du musée Fleury qui doit permettre à cet équipement culturel de jouer pleinement son rôle dans la stratégie de développement culturel, touristique et économique du territoire.

Le nouveau musée doit s'étendre sur plusieurs bâtiments proches de l'Hôtel de Fleury. Il doit répondre à plusieurs objectifs :

- Mettre en valeur et redéployer les collections permanentes
- Consolider la politique d'exposition temporaire
- Elargir l'audience en terme de public
- Mettre à niveau l'ensemble des fonctions du musée
- Renforcer la place du musée dans le dispositif culturel régional

Le plan de financement prévu est le suivant :

DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTES	MONTANT en €
Concours	700000	Massif Central	1500000
Etudes	1428000	Plan Musée	450000
Travaux	4 130667	Région LR	2000000
		CG34	1038000
		CCL&L	1270667
TOTAL	6258667	TOTAL	6258667

Ensuite, il explique que dans un 2ème temps, il est possible de demander une subvention à la DRAC au titre du "Plan Musée" à hauteur de 250000 € pour une base subventionnable de 350000 € HT de travaux.

Adopté à l'unanimité.

Il est en outre mentionné que l'inauguration de la 1ère tranche devrait avoir lieu fin 2014. Le musée ne fermera pas pendant les travaux.

II – MUSEE - DEMANDE DE SUBVENTION AUX MONUMENTS HISTORIQUES POUR LA REFECTION A L'IDENTIQUE D'UNE PORTE CLASSEE

Enfin, Hadj Madani fait part du projet de réfection à l'identique de la porte classée de l'espace librairie du musée. Il s'agit de l'ancien bureau du conservateur avec un décor de gypseries. La réfection envisagée consiste en une remise en fonction : enlèvement du panneau médium côté intérieur, remplacement des trois paumelles, restauration des parties détériorées et remise en jeu de bon fonctionnement, remise en état de l'ensemble de la serrure,, clenche, rosace.

Le coût de ce travail s'élève à 692,00 € HT soit 827,63 €. Monsieur le Vice-Président souligne qu'il est possible de demander une subvention à hauteur de 50 % auprès des Monuments Historiques.

Adopté à l'unanimité.

III – DEMANDE DE SUBVENTION ALAE SOUBES ET MICRO-CRECHE LES BOSKINOUS

Madame la Présidente présente le projet qui consiste à agrandir l'accueil de loisirs de Soubès situé au rez-de-chaussée du groupe scolaire, construit en 2002. Ce projet permet donc, en aménageant les sous sols (pour une surface de 60 m²) de créer un dortoir divisible en deux et un bloc sanitaire accessible au PMR.

La CCL&L envisage donc de relier le centre de loisirs aux salles d'activités par un sas de liaison, en créant un bloc sanitaire pour faire face à l'augmentation du nombre d'enfants, ainsi qu'une pièce dédiée au dortoir, celui-ci sera divisé en deux afin de permettre d'isoler les enfants en fonction de leur besoin de sommeil.

Le coût de ces travaux a été chiffré à 194035,47 €HT. Il est possible de demander une subvention à la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant de 77614,18 €.

Ensuite elle présente le projet qui consiste à agrandir le hall d'accueil à l'intérieur de la micro-crèche Les Boskinous. Cet agrandissement permettra d'accueillir plusieurs familles en même temps et laissera aux familles le temps de laisser leurs enfants.

Le coût de ces travaux a été chiffré à 4368,99 €TTC. Il est possible de demander une subvention à la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant de 2000€.

Adopté à l'unanimité

Il est précisé que la Communauté de Communes prendra à sa charge les intérêts d'emprunts des communes au prorata de la surface utilisée par l'ALAE.

IV – DEMANDE DE SUBVENTION ESPACES PUBLICS LODEVE

Madame la Présidente présente le projet de l'espace «Place de la Bouquerie – Quai des Ormeaux» qui est situé au sud du centre historique de Lodève sur les boulevards, le long de la rivière la Soulondres. L'objectif du projet est de requalifier l'ensemble des espaces publics et de révéler les qualités du lieu.

Cet espace aujourd'hui entièrement voué au stationnement, nuit à la continuité du piéton et coupe la relation de la ville à la rivière, sachant que c'est le seul lieu au sud en balcon sur celle-ci. Le projet conçoit une continuité et lisibilité entre l'espace de la Bouquerie et le Quai des Ormeaux avec la volonté de rendre accessible l'ensemble des façades. De plus, l'aménagement doit offrir une ouverture sur le quai et la rivière afin de profiter pleinement du cadre de vie naturel qu'offre la rivière à cet endroit.

Pour la 1ère tranche, le cout du projet a été estimée par l'architecte à 553 229 € HT.

Pour ce faire, il convient de faire des demandes de subventions aux différentes collectivités.

Le plan de financement proposé pour le projet est le suivant :

CG34 - ARS :	200 000,00 €
Région LR :	165 969,00 €
CCL&L :	187 260,00 €

Pour la 2ème tranche, le coût prévisionnel des travaux est de 450 000 € HT. Le plan de financement de ce projet se décompose ainsi :

Conseil Régional	30 %	135 000 €
Conseil Général - Contrat de Territoire	15 %	67 500 €
FISAC	30 %	135 000 €

Adopté à l'unanimité.

V – CAT LE CAYLAR

1) DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Jean TRINQUIER rappelle la décision du conseil communautaire du 29 juillet d'assurer la maîtrise d'ouvrage du bâtiment économique pour le CAT du Caylar.

Le plan de financement général est le suivant :

Bâtiment et VRD	959 980,00 €
MO	115 197,60 €
Divers	2 322,40 €
Total emplois	1 077 500,00 €
Ressources	
Emprunt	300 000,00 €
CG CR aide à l'immobilier entreprises	127 500,00 €
CG Programmation Pays	300 000,00 €
Fondations	5 000,00€
CCAH	30 000,00€
Total Ressources	1 077 500,00€

Ensuite, il présente les demandes de subventions à faire auprès du Pays Coeur d'Hérault SYDEL pour un montant de 150 000 € en 2011 ainsi que la demande d'aide à l'immobilier économique sur 2011

Adopté à l'unanimité

2) ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Ensuite, Monsieur Jean Trinquier expose l'étude des dossiers de candidatures de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du bâtiment économique du CAT du Caylar.

Deux cabinets ont présenté leurs offres. L'analyse des propositions et l'application de la grille d'attribution.

Alentours-Architectes bénéficie d'un meilleur score que le cabinet Bonnefoi architecte car le prix est inférieur, il a une expérience en réalisation de bâtiment économique et propose un délai de réalisation moindre.

VI - HAUT-DEBIT

Num'Hérault reprend la DSP. Il est souligné que le service est inégal au niveau des prix et il y a des problèmes pour desservir le plateau.

VII - ATTRIBUTION MARCHE AMO CREATION PORTAIL MULTIMEDIA TOURISTIQUE

M. Hadj MADANI, vice-Président chargé du tourisme présente l'objectif de la mission qui est d'assurer l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du projet multimédia valorisant les ressources patrimoniales et touristiques du territoire de la Communauté. Le site web sera la plateforme support pour tous les autres outils de communication avec les possibilités :

- de consulter en ligne depuis tout type d'équipement (fixe ou mobile) une déclinaison allégée pour les smartphones (compatibilité avec les divers OS : I-phone, android, symbian, blackberry, palm, windows mobile...)

- d'accéder à toutes les informations sur les prestataires (hébergeurs, restaurateurs, activités de pleine nature) et évènementiels touristiques, par interface avec la base de données SIT34 (Tourinsoft) renseignée en partie par les agents des offices de tourisme.

La mission comportera la coordination des aspects définition de contenus d'interprétation, intégration des contenus touristiques, choix des équipements technologiques associés.

Cinq bureaux d'étude ont déposé leur candidature.

Monsieur le Vice-Président propose de retenir ALTEARCH pour un montant de 29600 € HT. Il explique que c'est une entreprise qui a une très forte expérience patrimoine et déjà une expérience portail multimédia en 2010. Ils ont une très bonne approche globale et c'est ceux qui ont le mieux compris l'appel d'offres et ont l'offre la plus conforme. Ils sont très bons sur l'interprétation du patrimoine.

Adopté à l'unanimité

VIII – AVIS AIRE DE REPOS LE BOSC

Monsieur Daniel GUIBAL, Vice-Président délégué aux zones d'activités économiques expose la demande d'avis envoyée par l'État dans le cadre de l'enquête d'utilité publique en faveur de la création d'une aire autoroutière sur l'A75 permettant la création d'une aire de repos. Elle servira également d'aire d'arrêt des poids lourds qui ne pourraient pas prendre la partie auvergnate pour des raisons d'intempéries.

Ce projet est très ancien et fait partie du programme global de l'A75.

Accepté à l'unanimité.

IX - BOUTIQUE DE GESTION

Monsieur le Vice-Président chargé du développement économique rappelle le contexte de la demande d'hébergement : La Maison des Entreprises accompagnait les bénéficiaires du RSA ayant un projet de création d'entreprises. Elle tenait des permanences dans nos locaux tous les 15 jours.

L'objectif est de poursuivre cet accueil de proximité. La boutique de gestion de Montpellier ayant « repris » l'action de la Maison des Entreprises.

Pour mémoire un autre organisme fait cet accompagnement sur Lodève. C'est l'espace Ifad. Cependant, avec les services financeurs, instructeurs et avec les opérateurs eux-mêmes, chacun s'accorde à dire qu'il est important d'avoir deux offres locales. Cela permet un choix possible en fonction de certaines spécificités mais également de pouvoir faire circuler d'un organisme à l'autre en cas de « non » compréhension ou « épuisement » d'un premier accompagnateur.

La boutique de gestion a une forte expérience et est présente certes sur Montpellier mais à Ganges, Saint Mathieu de Trévières et Clermont l'Hérault.

La demande est d'installer une permanence par semaine d'une demi-journée avec si possible un accès internet. (vendredi matin par exemple).

Adopté à l'unanimité

X - RESTAURATION DE L'EGLISE D'OLMET – AVENANTS 1 LOTS 1, 3 et 6

Monsieur Jean-Noël MALAN rappelle le dossier de marché passé par la Communauté pour la restauration de l'église d'Olmét et en particulier les lots 06, 07 et 10 pour lesquels il convient de passer des avenants :

LOT 1 : MACONNERIE / PIERRE DE TAILLE

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de la démolition du contrefort.

Le nouveau montant des travaux du Lot 1 est de 16 564,72 € TTC au lieu de l'initial qui était de 11 647,19 € TTC.

LOT 3 : VITRAIL

Le présent avenant a pour objet la prise en compte du remplacement de la baie par un vitrail et un grillage en cuivre.

Le nouveau montant des travaux du Lot 3 est de 3 875,28 € TTC au lieu de l'initial qui était de 3 389,22 € TTC.

LOT 6 : CLOCHES

Le présent avenant a pour objet la prise en compte d'installation d'un dispositif parafoudre relié à l'installation paratonnerre de l'édifice.

Le nouveau montant des travaux du Lot 6 est de 3 858,53 € TTC au lieu de l'initial qui était de 2 145,86 € TTC.

Adopté à l'unanimité

XI - REPRISE DU BATIMENT DE LA MEGISSERIE

Monsieur Hadj MADANI informe que le gérant du gîte de la Mégisserie a dénoncé sa convention d'occupation du domaine public par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 23 septembre 2010.

Le gérant nous propose de lui acheter d'une part le mobilier du gîte et d'autre part la partie "intellectuelle" de sont projet. C'est à dire :

- la propriété intellectuelle du nom "La Mégisserie" déposé à l'INPI,
- le référencement dans différents guides et sites pèlerins, sites internet spécialisés (randonnée, tourisme...)
- Réseaux et labels (Haltes vers Compostelle, gîtes de France, Tourisme et handicaps, relais équestre agréé FFE...),
- Nom de domaine www.lamegisserie.fr et site internet
- Transfert de données de contacts permettant le suivi commercial de l'activité....

Il informe que le gérant est prêt à nous céder l'ensemble pour un montant de 40 000 €.

Adopté à l'unanimité

XII - INFORMATIONS DIVERSES

- M. Daniel GUIBAL informe que le PADD a été adopté : zonage PRAE + photovoltaïque acté.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 23h40.

Les membres du bureau